

REGLEMENT DE LA COURSE « LA SERVONNAISE »

Article 1 : PRESENTATION

La mairie de Servon organise *La Servonnaise* : une course pédestre à caractère non compétitif le dimanche 30 septembre 2018 dans les rues de Servon comprenant trois boucles de 4, 8 et 12 kms.

La course, à l'initiative de bénévoles servonnaises, est organisée dans le but de récolter des fonds reversés en totalité à l'association SESSAD APF (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile de l'Association des Paralysés de France) de Dammarie les Lys.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Servonnaise est ouverte à tous : hommes, femmes et enfants (sous réserve d'une autorisation parentale attestant de l'accord des deux parents à la participation de l'enfant mineur à l'événement).

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied
- OU du document « acceptation des risques » relative à la pratique de la course pédestre (le modèle à signer est disponible avec le règlement de la course).

Les certificats médicaux, les documents « acceptation des risques / renonciation à recours » signés et les autorisations parentales seront envoyés par e-mail à l'adresse suivante : laservonnaise@gmail.com ou remis en mains propres lors de la remise des dossards.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un certificat médical ou du document « Acceptation des risques / renonciation à recours » signée. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les poussettes et fauteuils roulant sont autorisés sous la responsabilité du participant.

Article 3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes du 21 juin 2018 au 23 septembre 2018. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 500 participants est atteinte avant la date de clôture.

Les inscriptions se font sur le site de la mairie de Servon : www.servon.fr.

La billetterie en ligne est gérée par le site OandB.

Le règlement s'effectuera uniquement par Carte Bancaire.

Le droit d'inscription individuelle à la course *La Servonnaise* est de :

à partir de 10 ans : 12 euros

- de 10 ans : gratuit

Tout participant (bébé et enfant compris) présent le jour de la course doit être inscrit en ligne.

Article 4. CONDITIONS

Un E-ticket individuel vous sera envoyé via un mail de confirmation à chaque coureur (e-mail personnel obligatoirement fourni par le participant lors de l'inscription).

Ce E-ticket est à conserver et sera nécessaire le jour de *La Servonnaise*

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- la totalité du paiement effectuée,
- l'acceptation du présent règlement validée
- Les différentes pièces demandées par l'organisateur validées par ses services.

Les dossards seront remis uniquement aux participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée.
- Plusieurs points de ravitaillement sur le parcours de la course.

La remise des dossards aux participants aura lieu lors des deux permanences :
les vendredi 28 septembre 2018 de 17h à 21h et le samedi 29 septembre 2018 de 10h à 14h à la salle des colonnes dans la cour de la mairie.

Aucune inscription ne se fera le jour de la course.

Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée.

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit et un contrôle d'identité pourra être effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra en être exclue par les organisateurs, même s'il accompagne un participant inscrit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5. ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...).

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le parcours et la distance à parcourir ou de reporter l'horaire de départ.

Article 6 : ACCES AU SITE DE L'EVENEMENT

Les participants devront se présenter à 09h00 dans la cour de la mairie.

La sécurité sur le parcours sera assurée par les organisateurs et les bénévoles.

Le service médical sera assuré par l'UDPS 77.

L'introduction sur le site de la course *La Servonnaise* de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à un éventuel contrôle visuel de ses effets personnels. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'organisateur pourra également refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

Dans le contexte actuel de renforcement du plan Vigipirate en région Ile de France, nous attirons votre attention sur les mesures exceptionnelles mises en place pour les manifestations sportives. Le dispositif de sécurité sera renforcé, AUCUNE consigne bagages ne sera disponible.

En cas d'annulation de l'évènement sur décision préfectorale ou municipale, le remboursement total des frais d'inscriptions ne pourra être réclamé par les participants. Toute inscription à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.

Article 7. ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à *La Servonnaise*.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle Accident :

L'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants.

Article 10 : INFORMATIONS LEGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de la participation à cet événement et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. L'adresse e-mail sera utilisée pour informer les participants des détails concernant la course *La Servonnaise* et des prochaines activités de la Ville de Servon.

Article 11 : LA C.N.I.L. ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Le participant autorise les organisateurs de la course *La Servonnaise* à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course sur les supports de communication de la Ville de Servon.

Article 12 : DROIT D'IMAGE

Par votre inscription à *La Servonnaise*., vous autorisez expressément la municipalité ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la course *La Servonnaise* en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

Article 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.